



CONSEIL COMMUNAL  
VULLY-LES-LACS

## Séance du Conseil Communal du 27 septembre 2022

à 19h.30, salle communale de Villars-le-Grand

---

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022
4. Communication du bureau
  - Votations du 25 septembre 2022
  - Retour sur la Fête nationale
  - Communications des commissions vers le bureau
5. Adoption de l'arrêté d'imposition 2023, préavis municipal 2022/05
6. Demande de crédit d'étude de CHF 600'000.00 pour la construction de la halle de gym double et la rénovation de l'ancienne salle polyvalente afin d'y accueillir l'agrandissement de l'UAPE et le programme proposé, préavis municipal N° 2022/06
7. Demande de crédit de CHF 63'000.00 pour la réfection des collecteurs, secteur 107, En Noët/Les Vernes à Villars-le-Grand, préavis municipal N° 2022/07
8. Communications municipales, avec présentations :
  - a. Avancement du plan de législation présenté par tous les municipaux
  - b. Déploiement de l'éclairage public, par M. Alain Bally.
9. Information des délégué.es dans les associations intercommunales
  - Nomination d'un suppléant au SDIS
10. Interpellations – motions – postulats
  - Postulat AISTBV
11. Divers et propositions individuelles.

**19h30 Le Président, M. Christian Kolly**, ouvre la séance. Le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires. Il salue la Municipalité au complet, ainsi que la presse représentée par M. Pierre Koestinger, journaliste au journal de la Broye. Il rappelle que comme d'habitude la séance est enregistrée.

Avant de débiter avec l'ordre du jour, il fait une petite parenthèse joyeuse en annonçant les naissances de Léo fils de Mme Elodie Schulé, né le 4 septembre et Thomas fils de Jérémie Christinat, né le 6 septembre.

## 1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Céline Duran, Catherine Lüscher, Joëlle Roch, Elodie Schulé et MM. Yves Amiet, Dylan Loup, Frédérick Oulevey, Antoine Parisod, Victorio Quercia, David Schwab, Christophe Tombez, Joffrey Tombez et non excusé de M. Arnaud Guignard.

Présents : 37. Absents : 13. La majorité absolue est de 19, le quorum est atteint.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Il signale qu'il manquait un mot au point 6 dans la convocation. Il s'agit bien d'une demande de crédit *d'étude* de CHF 600'000.00 dans le préavis 2022/06. Il n'y a aucune autre remarque. Le Président demande aux Conseillers qui sont d'accord avec cet ordre du jour de voter par un levé de mains. **Il est accepté à l'unanimité.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux Conseillers, avec la convocation. Il ne sera pas lu. **Le Président** informe qu'aucune remarque préalable ne lui est parvenue, et il demande s'il y a des remarques. **Mme Marie-Pierre Vincent** signale qu'il faut corriger quelque chose dans la présentation sur les bâtiments. Il s'agit du clocher de *l'Eglise* de Cotterd au lieu de *l'école* qui est en mauvais état. Cela sera corrigé et le procès-verbal sera mis dans le serveur de la commune. M. Kolly prie l'assemblée d'accepter ce procès-verbal tel que présenté, et avec la correction demandée, par un levé de mains. **Il est accepté à l'unanimité.**

## 4. Communication du bureau

*Votation fédérales du 25 septembre 2022*

**Le Président** passe à l'écran les statistiques des votations. La participation pour Vully-les-lacs a été de 56,67 % et celle de la suisse à 52,27 %. Il remercie le scrutateur suppléant qui n'avait pas été convoqué d'être quand même venu, et qui nous a permis de finir à 12h.45. Il y a eu passablement de travail pour le dépouillement de ces 5 scrutins. On a vite constaté lors du dépouillement que pour certains objets les oui et les non étaient quasiment égalitaires, ce qui a donné les résultats serrés que l'on connaît.

**M. Michel Verdon**, syndic, relève que la participation de 57% et tout à l'honneur de la commune. Dans un article de la liberté, on voit le résultat de toutes les communes du district, et en nombre de votants, ce n'est pas la première fois que ça arrive, la commune de Vully-les-Lac est la deuxième commune du district par rapport aux votants. Il n'y a que Payerne qui passe

avant nous. Avenches et Moudon sont bien derrière nous en matière de votants. Cela ne rapporte rien, mais c'est important qu'on le sache pour ceux qui sont dans différentes commissions : la participation citoyenne est à relever.

*Retour sur la fête nationale*

**M. Christian Kolly**, président, remercie la municipalité qui a rendu possible la venue du Conseiller Fédéral M. Alain Berset. C'était une soirée qui a plus à beaucoup de monde et qui s'est bien déroulée.

*Communication des commissions vers le bureau*

**Le Président** informe qu'il y a un article du règlement du Conseil qui dit que le président du Conseil ne peut pas assister ni donner des instructions à une séance d'une commission. De ce fait, le bureau n'est pas au courant de ce qui se fait dans les commissions. Dans les commissions ad hoc ou de surveillance, c'est assez facile, car quand on donne le préavis à la commission, le travail démarre, et quand la commission rend son rapport, son travail s'arrête aussi. Par contre, quand il y a des commissions comme celle de recours en matière d'impôts ou celle de naturalisation par exemple, il est important que la commission renseigne le bureau sur l'avancement de son travail par l'intermédiaire de son président, par exemple, lorsqu'une étape est terminée.

**M. Christian Kolly** donne également les dates des prochaines séances du Conseil, qui se tiendront les 8 novembre et 13 décembre 2022.

## **5. Nomination d'un suppléant au SDIS**

Le SDIS nous a contacté afin que nous leur donnions un nom pour un suppléant à la commission SDIS. M. Ulrich Weyermann, de l'Entente du Vully, est déjà nommé comme délégué. Du coup, M. Kolly s'est dirigé vers le PLR afin qu'ils proposent un nom pour un suppléant, afin de garder la parité. Le nom d'Emile Spahr a été proposé. Le Président demande s'il y a un autre candidat dans la salle. Personne ne se manifeste. M. Emile Spahr est élu à l'unanimité par applaudissements.

## **6. Adoption de l'arrêté d'imposition 2023, préavis municipal N° 2022/05**

**Le Président** demande à la Municipalité si elle veut donner des compléments d'information.

**M. François Haenni**, municipal, s'exprimera après le rapport de la Commission des finances.

La parole est donc donnée à **M. Damian Fioretta**, rapporteur de la Commission des finances, qui lit la conclusion de leur rapport, qui stipule :

*En conclusion, la Commission des finances soutient à l'unanimité la proposition de la Municipalité, de maintenir le statu quo concernant l'arrêté d'imposition et recommande donc au Conseil communal :*

*- de maintenir identique pour l'année 2023 le taux du coefficient communal de l'impôt en vigueur en 2022 à 67% ;*

*- de reprendre sans modification les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2022 pour l'année 2023.*

**M. François Haenni**, municipal, donne une information suite à un communiqué de presse du Conseil d'Etat daté du 22 septembre, lors duquel une mention avait été faite dans le rapport de la commission des finances par rapport à une éventuelle baisse de 5 points d'impôts au niveau cantonal. Malheureusement, le budget 2023 du Conseil d'Etat n'a pas repris cet élément-là. Par contre, d'autres mesures de réduction de la facture fiscale pour les personnes physiques est prévue, notamment avec une augmentation des déductions pour frais de garde, des barèmes fiscaux qui vont tenir compte de l'indexation et de l'inflation. Si on n'a pas cette baisse de 5 points d'impôts au niveau cantonal, il y aura d'autres points qui vont arriver. Par rapport au budget 2023, il y a un mécanisme avec une convention entre les communes et le canton pour progressivement diminuer la facture à la charge des communes, mais malheureusement on constate déjà que l'augmentation de la cohésion sociale va être compensée par cette réduction de charges. Effectivement, il n'y a aucun élément qui démontre une baisse des charges pour 2023, mais par contre au niveau des personnes physiques quelque chose va être fait pour corriger l'inflation.

**Le Président** passe maintenant au vote et demande aux conseillers qui sont d'accord avec le préavis municipal 2022/05 de le faire par un levé de mains. Aucun avis contraire, ni abstention, **le préavis est accepté à l'unanimité.**

**7. Demande de crédit d'étude de CHF 600'000.00 pour la construction de la halle de gym double et la rénovation de l'ancienne salle polyvalente afin d'y accueillir l'agrandissement de l'UAPE et le programme proposé, préavis municipal N° 2022/06.**

**Le Président** donne la conclusion du préavis municipal à l'écran, et il passe ensuite la parole au rapporteur de la commission des bâtisses, **M. Christian Failloubaz**, qui donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

*« La commission est favorable à la poursuite du projet présenté et encourage la Municipalité à tenir compte des alternatives suggérées (extension de la buvette et création d'une arrière-scène).*

*En conclusion, elle propose au Conseil d'accepter la demande de crédit de CHF 600'000.00 destiné à financer cette étude et d'accorder à la Municipalité l'autorisation de faire tout ce qui sera nécessaire pour mener à bien la réalisation de ce projet. »*

La parole est ensuite passée au rapporteur de la Commission des finances, **M. Julien Schwab**, qui donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

*« A l'unanimité, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2022/06 et recommande donc au Conseil communal :*

- d'octroyer un crédit de CHF 600'000.—destiné à financer cette étude. Somme qui sera amortie conjointement avec le crédit de construction ;*
- de donner l'autorisation de faire tout ce qui sera nécessaire pour mener à bien la réalisation de ce projet. »*

**Le Président** demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

**M. Christian Genilloud**, municipal, revient sur le sujet. Il est vrai qu'au départ c'était des recommandations, mais maintenant c'est devenu des obligations, c'est-à-dire qu'on ne se demande pas si on doit le faire, mais comment on doit le faire. Dans le canton de Vaud on voit à plusieurs endroits une salle double qui est prévue pour se modifier en une triple dans un avenir plus ou moins proche.

Ici, il y a plusieurs programmes, à savoir sportifs qu'il montre à l'écran, et un autre programme qui est prévu si quelqu'un veut utiliser la salle dans un but culturel ou autre, soit l'ancienne salle polyvalente. Il explique les modifications qui seront faites pour en faire une salle double, qui pourrait également servir si on a un repas à organiser, mais cela ne sera pas prévu pour y faire une fête par exemple.

Dans la salle on perd une rangée de fenêtres. Il sera prévu dans l'étude un agrandissement de la buvette, et comme option une arrière-scène. Le local matériel sera utilisé en partie pour ranger les chaises qui sont dans la salle, qui sont rangées actuellement en haut des escaliers ce qui pose un problème parfois pour les mettre en place, et une autre partie de ce local matériel sera utilisé comme bureau pour les éducateurs.

Ce n'est pas certain qu'il faudra mettre les gradins qui sont dessinés sur les plans. Ces gradins sont rétractables, mais cela reste encore à discuter au niveau du prix et sur leur utilité.

Pour l'accueil de jour, il est monté une dalle à 4,23 m, et là-dessous on va pouvoir conserver cette place pour y mettre quelque chose. Ils ne pouvaient pas faire la dalle plus basse, car cela aurait été trop oppressant pour les gens qui se seraient trouvés dessous.

Il y a beaucoup de demandes par rapport à l'accueil de jour. A la base, il était prévu pour 60 enfants, ensuite ils sont montés à 72 enfants, mais maintenant ils sont finalement montés à 120 enfants. Cependant, il y aura encore des augmentations possibles, sans trop de travaux. Un des challenges qu'ils avaient, c'était justement de ne pas agrandir le volume de la salle

polyvalente, vu qu'il y a déjà un gros volume pour la salle de sport, qui est enterrée de 3,5m. environ ; les vestiaires seront recouverts soit de gazon soit de place pour jouer, ceci pour éviter de trop impacter sur le terrain qui est déjà limite, car on aura peut-être de la peine à mettre toutes les infrastructures dessus.

L'arrière scène a été faite pour être montée jusqu'au toit, mais cela a un certain coût. Pour la buvette, l'architecte propose un agrandissement de 80m2, et de ce fait on passe à 160 m2 pour la buvette.

Il montre encore le calendrier des travaux prévus.

**Le Président** demande si quelqu'un demande la parole. Ce n'est pas le cas.

**M. Christian Kolly** passe au vote, et demande aux Conseillers qui acceptent le crédit d'étude de CHF 600'000.00, préavis municipal N° 2022/06, de le faire par un levé de main. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

#### **8. Demande de crédit de CHF 63'000.—pour la réfection des collecteurs, secteur 107, En Noët/Les Vernes à Villars-le-Grand, préavis municipal N° 2022/07**

La conclusion du préavis est affichée à l'écran. **Le Président** donne la parole à **M. Jean-Claude Vioget**, qui donne la lecture de la conclusion du rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce dossier, qui stipule :

*« En considérant ce qui précède, la commission recommande aux membres du conseil communal :*

- *d'approuver ce préavis et de donner mandat à la municipalité d'effectuer ces travaux*
- *d'accorder le crédit demandé de CHF 63'000.00*
- *de financer cet investissement par la trésorerie courante*
- *d'amortir sur une période de 10 ans, comme proposé par notre exécutif. »*

La parole est donnée ensuite à **Mme Anne Jobin**, rapporteur de la commission des finances, pour la lecture des conclusions de leur rapport, qui stipule :

*« Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 2022/07 tel que présenté, à savoir :*

- *d'autoriser la Municipalité à mandater les travaux de réfection ;*
- *de lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 63'000.00 ;*
- *de financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- *d'amortir cette dépense sur une période de 10 ans, de manière linéaire, par le biais du chapitre 3100. L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine*

*administratif et fera partie intégrante du détail des immobilisations sous la section 210000, ouvrage de génie civil ».*

**Le Président** demande s'il y a des questions.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipal, pense que les commissions ont été assez claires. Par rapport à l'écart entre les différentes entreprises qui ont soumissionnés, l'offre la plus avantageuse provient d'une entreprise qui est spécialisée dans les travaux de drainage et qui a à sa disposition une machine que les autres entreprises non pas forcément, soit une draineuse à étayage glissante.

Aucune autre question n'est posée.

**Le Président** informe le Conseil que M. Léo Amiet a demandé à être récusé pour ce préavis, car il est professionnellement lié au bureau d'ingénieur en charge de ce dossier. Sa demande est acceptée.

**Le Président** passe au vote. Il demande aux Conseillers qui sont d'accord avec cette demande de crédit de CHF 63'000.00, préavis N° 2022/07, de le faire par un levé de mains. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

**Le Président** remercie les commissions qui ont travaillé « sous stress » entre le moment où elles reçoivent le préavis, et le moment où elles doivent rendre leur rapport, ce qui demande beaucoup de travail.

## **9. Communications municipales, avec présentation :**

### **a. Avancement du plan de législation présenté par tous les municipaux**

**M. Michel Verdon**, syndic : pour ce conseil qui a un petit côté symbolique, puisqu'à la fin du mois, il y aura déjà le quart de la législature qui se sera écoulé, la municipalité se propose de faire un résumé de quelques minutes, par municipal, en fonction du plan de législature qui était nouveau et semble-t-il apprécié par la Commission de gestion et par le Conseil, ceci pour faire un point de situation.

La première année de mise en place a généré beaucoup de travail et d'implications de la part des membres de la Municipalité, avec ce changement majeur d'avoir 5 nouveaux municipaux sur 7 dans l'exécutif. Maintenant on peut considérer qu'ils sont rentrés dans une « vitesse de croisière », même si les sujets sont nombreux et des réalisations en cours, la charge de travail est plus stable.

Il relève également que le travail de la Municipalité, après le quart de cette magistrature, se passe toujours dans un excellent état d'esprit constructif, où chacun peut donner son avis et s'exprimer pour le plus grand plaisir de chacun.

## **1. Administration générale**

- a. *Définir un organigramme destiné à donner la clarté et la transparence nécessaire concernant les relations entre la municipalité et les différents services communaux.*

Ce point a été réalisé et mentionné dans le rapport de gestion. Il nécessite cependant toujours d'être amélioré ou revu, et ils aimeraient, lors de la prochaine session, affiner les relations entre les municipaux et les services de la commune.

Pour l'anecdote, ce week-end c'est la « course d'école » de la municipalité. Ils partent deux jours se balader, mais samedi matin sera une matinée de travail.

- b. *Revoir le règlement du personnel et l'échelle salariale définie ultérieurement.*

Ce point n'a pas été touché, et ils en reparleront certainement en 2023.

## **2. Aménagement du territoire**

- a. *Compléter et mise à l'enquête du Plan d'Aménagement communal*: il n'y a pas grand-chose de plus à dire par rapport à ce qui avait été présenté en juin dernier. L'examen préalable reste envisagé pour la période novembre-décembre, pour une mise à l'enquête dans le premier semestre 2023. Ce qu'il peut ajouter, c'est qu'une information spécifique pour la population sera faite, car il semble que les gens se posent des questions, et ils veulent essayer d'y répondre.

- b. *Soutenir le développement du plan directeur régional de la COREB*: ils sont en plein dedans ; le plan fribourgeois est à l'enquête, celui du canton de Vaud est à l'examen des communes vaudoises, cela suit son cours.

## **3. Terres communales**

*Revoir la directive d'attribution des terres communales avec le support du département de l'agriculture et de l'organisation Prométerre*: ce sujet a déjà été pas mal débattu, même s'ils n'ont pas encore fait le travail final qu'ils doivent présenter, puisque le souhait était que la municipalité vienne devant le Conseil avec de la transparence. Ils reviendront avec ce sujet probablement en fin 2022. Il ne faut pas oublier qu'il y a de grands chantiers avec les deux ruisseaux qui doivent être modifiés.

## **4. STEP régionale**

- a. *Création de l'association de communes qui portera le projet de la future STEP*: la création de l'association progresse. Des séances sont prévues fin octobre pour l'exécutif, afin que tout le monde se mette autour de la table pour valider un projet de statuts. Il trouve cela passionnant, car ils arrivent dans le vif du sujet. Il y aura des séances publiques les 2 et 3 novembre, une à St-Aubin et l'autre à Avenches. Il y aura une séance de commissions du législatif vers mi-novembre ; ces commissions seront prises ensembles afin qu'elles aient le même niveau d'information, ce qui

devrait permettre de garder le calendrier qui prévoit que lors des conseils de décembre, toutes les communes membres puissent stopper ce comité de pilotage et créer l'association pour cette future STEP.

**M. Alain Bally**, municipal expose son dicastère :

## **5. Service des eaux, Epuration**

*a. Réalisation du réservoir de Charmontel et canalisations liées au projet :* la grue n'est plus là maintenant. Le réservoir sera terminé en décembre 2022, et sa mise en service se fera vers le mois de mars 2023, car il y a la station de pompage de Constantine à terminer, et également faire la connexion de tous les tuyaux.

*b. Renaturation des ruisseaux Petite-Glâne et Chenevières de Chabrey :* pour la Petite Glâne, le premier coup de pioche a été fait le 19 septembre sur la commune de St-Aubin. Ils ont commencé assez tôt pour avoir le sponsoring de la MAVA, qui se monte à 1 million de francs. Le budget pour l'ensemble de ce chantier sur les quatre communes, se monte à 21,5 millions. La Confédération entre en matière jusqu'à 25 millions. Si le budget devait dépasser ce montant, la Confédération continuerait à mettre les 80% de subsides, et le canton de Vaud les 15%.

Pour le ruisseau de Chabrey, il y a un peu moins d'avance. Ils ont reçu 26 oppositions et remarques, que le canton est en train de traiter. Comme la commune elle-même a fait des remarques, elle ne peut pas traiter ce dossier. Ils attendent le retour du canton depuis le mois de mars écoulé.

*c. CODIR ABV - Suivi du projet de STEP régionale :* M. Bally est le président de l'ABV. Dans ce qui les occupe actuellement, il y a la filtration par charbon actif pour traiter en particulier le chlorothalonil. Ils font des essais avec nano filtration pour la prochaine station qui se trouvera à Portalban. Les études préliminaires pour la station de Portalban sont maintenant auprès des différents services du Canton de Fribourg. Le grand projet c'est de fournir de l'eau pour le site AgriCo.

Concernant la STEP régionale, il ne va pas en parler d'avantage, car M. Verdon a déjà fait part de l'avancement des travaux précédemment.

Le règlement de l'eau va être changé, pour éliminer le minimum de 50 m3 sur les factures. Le minimum pour l'eau potable sera à 0 m3. Le règlement sera en cours de validation par la Municipalité lors de leur prochaine séance, ensuite il passera au canton, et au final devant le Conseil.

## **6. Eclairage public**

*Mise en place d'un éclairage intelligent et réduit :* il sera développé plus tard dans la séance.

## **7. Informatique**

*Finalisation migration NEST & ABACUS – Mise en place concept sécurisé amélioré :* le NEST au bureau est en place, par contre il a été remarqué qu'il manquait des modules. Ces derniers sont en cours d'achat et d'installation. Pour la sécurité informatique, il a été mis en place la double identification pour les personnes qui viennent depuis l'extérieur. Une formation sur la cybercriminalité est en cours pour les municipaux et le personnel de l'administration. Des test d'intrusions extérieurs ont été fais au printemps, 6 failles ont été corrigées. Ils ont subi avec succès deux tests de phishing, autant du côté de l'administration que du côté des municipaux. Maintenant ils ont conduit un audit pour avoir le label cybersafe, qui va se dérouler sur six mois. Un premier rapport a déjà été reçu qui signale quelques actions à faire. En particulier, il est dit que les deux serveurs doivent être éloignés de plus d'un km d'un incendie, et le fait qu'ils soient éloignés juste après la Broye ne suffit pas.

**Le Président** informe l'assemblée que la secrétaire et le président participe aussi à cette formation, qui est de qualité.

**M. Christian Genilloud**, municipal, expose son dicastère.

## **8. Instructions publique – ARPEJE**

*Poursuivre la mise en place opérationnelle de l'ARPEJE :* ce sujet préoccupe pas mal de conseillers de notre commune, notamment pour l'amélioration des offres en matière d'accueil de jour. Comme mentionné plus haut, un accueil de 120 places va être mis en place, prévu pour avril 2026, mais entre-deux il faudra faire quelque chose. Lors du conseil du 8 novembre, il reviendra devant le Conseil pour une mise en place d'une structure modulaire pour août 2023, sous forme de containers. L'endroit se précisera en temps voulu. Cette structure sera mise en place durant toute la construction et sera enlevée quand tout sera opérationnel. Cela ne se fait pas de manière toute simple, car il y a une mise à l'enquête et levée d'oppositions si cela devrait être le cas. Actuellement, les containers sont une denrée rare, et c'est pour cela qu'ils s'y prennent assez tôt.

Il y aura une crèche à Cudrefin pour 40 places qui va s'ouvrir en août 2023. Il y a aussi un accueil de jour qui va quasiment doubler à Avenches. Le projet a pris un peu de retard, mais ils espèrent qu'il sera aussi opérationnel en août 2023. Les choses avancent, mais il y a aussi d'autres choses qui les préoccupent, comme par exemple, sur la base des recommandations de la commission de gestion de l'ARPEJE, un postulat, l'amélioration concernant les cours facultatifs, une réflexion sur une meilleure utilisation du réfectoire à Vully-les-Lacs notamment. Ce dernier sujet est en cours actuellement, car il y a deux services qui se passent dans la petite salle en haut dans la salle polyvalente. Elle fait 80m2 et elle est très agréable surtout pour deux services de 40 enfants chaque fois. Il y a aussi l'engagement d'un animateur socio-culturel dans le but de le faire travailler dans une structure pour accueillir les jeunes après l'école, sujet encore à discuter.

## **9. Extension EPK – Sport**

*Réalisation d'une nouvelle école et d'une salle polyvalente agrandie* : le projet est en cours. Les enveloppes d'offre ont été ouvertes à la mi-septembre. Les offres sont en adéquation avec les chiffres qui avaient été estimés. Pour l'instant il ne peut pas trop en parler, car ils sont en phase d'examen de ces offres. Le Conseil sera informé plus en détail lors de la séance du mois de décembre prochain, lors duquel le crédit de construction devra être voté.

## **10. Déchetterie – Ordures ménagères**

*Valider et développer les filières de tri en place et le service à la population* : les collaborateurs communaux sont formés pour trier tous les types de déchets acceptés. L'ouverture de la déchetterie de Chabrey est prévue aussi pour les déchets encombrants, et c'est une structure qui est très appréciée. Une réflexion doit se faire sur ce tri des déchets, notamment des plastiques, qui sont difficiles à trier vu le nombre de plastiques différents existants. Pour l'instant, il n'y a pas encore d'entreprises qui reprennent ces types de plastics. Ils passent pour le moment dans les déchets incinérables, pour lesquels il y a toujours une demande pour que des plastiques soient mis dans les déchets incinérables, car sinon il n'y a pas assez de carburant pour brûler ces déchets ménagers ou autre.

**M. François Haenni**, municipal, expose son dicastère :

## **11. Finances**

*Compléter la mise en place du software ABACUS, mise en place d'un nouveau plan comptable* : le plan comptable est en cours, en tenant compte des remarques de la commission des finances. Dans les prochaines semaines ce plan sera terminé, et le budget 2023 sera présenté sous sa nouvelle forme.

*Assurer la mise en place d'un plan d'investissement ambitieux pour la législature* : ils sont sur quelque chose à réaliser, mais il sera présenté un point de situation une fois par année, étant donné qu'on a un plafond d'endettement fixé à 40 millions, voté par le conseil, avec 40 à 45 millions d'investissements. A ce jour ils sont tout-à-fait dans le tir. En terme d'endettement, aujourd'hui ils sont autour des 15 millions. Le planning prévu est bien tenu pour le moment.

## **12. Port – plage – tourisme**

*Faire progresser le projet d'aménagement des rives et officialisation du parking attenant – développer une évolution de la stratégie tourisme* : M. Haenni ne va pas s'attarder là-dessus compte tenu de la présentation faite fin juin. Ils travaillent sur la taxe de séjour avec la nouvelle loi entrée en vigueur cet été, qui permettra finalement d'intensifier cette

recherche de taxes de séjour. Tout ce qui est visuel avec la signalétique est également en cours.

Concernant le port, le travail est de mettre à jour, de toiletter le règlement du port, et lors d'un prochain conseil, il y aura des choses à clarifier et trouver le moyen de pérenniser un manque de places qui est net sur le port des Garinettes, et ce également pour le dépôt de remorques.

### **13. Economie**

*Assurer une écoute et un soutien approprié aux acteurs situés sur le territoire de la commune* : il y a eu des soutiens spécifiques par rapport à des dossiers tels que le renouvellement du bail du restaurant du port, du cabinet médical, et encore un autre projet en cours. Il y a un premier questionnaire qui a été envoyé aux commerçants, plutôt orienté métiers de bouche, pour voir les synergies qu'on peut avoir avec le tourisme. Dans le cadre du PACom, il y a un travail pour pouvoir garder quelques surfaces au niveau de zones artisanales.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, nous expose son dicastère :

### **14. Affaires culturelles – Association des sociétés locales ASLV – journal le Vullierain**

*Mise en place d'une nouvelle vision pour ce qui touche la culture et les activités liés aux sociétés locales* : il a été mis sur pied une commission culturelle, dont M. Florian Aeby fait partie. Plusieurs éléments sont en phase d'être mis sur pied, notamment pour la période de l'Avent, de faire un stand pour la période d'Halloween pendant le comptoir, etc... En parallèle l'ASLV continue d'exercer. Les sociétés organisent chacune leurs activités. Samedi dernier a eu lieu l'inauguration de l'Espace Roger Monney à Bellerive, que la commune a soutenu.

*Assurer la pérennité du journal Le Vullierain* : le journal communal continuera d'être édité à raison de 3 ou 4 éditions par année. Quatre personnes sont responsables de son édition. Une version digitale existe et est téléchargeable sur le site de la commune.

### **15. Sécurité – Manifestations**

*Favoriser le développement de manifestations diverses assurant la vie sociale communale et villageoise* : la commune favorise les manifestations. On l'a vu cet été avec la manifestation Rock The Lakes. Cet événement a demandé plusieurs échanges avec les services cantonaux, car il s'agissait d'une manifestation d'envergure.

## **16. Routes – Mobilité – Transports**

*Poursuivre le renouvellement des routes communales :* suite à l'étude Ertec qui a été faite, et en parallèle à l'installation de la fibre optique à Villars-le-Grand et Chabrey, des travaux vont débiter prochainement. Elle s'adresse à M. Raphaël Vincent, suite à sa demande concernant le virage à Vallamand-Dessus, et l'informe que cela sera faite, mais que ça demande un peu de temps.

*Développer et mise en place d'un concept de mobilité sur le territoire communal :* concernant la route d'Avenches à Salavaux, le dossier suit son cours. Ils ont reçu un avis préalable du canton, et il y a quelques adaptations à apporter.

*Poursuivre une offre toujours améliorée de transports publics pour notre région :* il y a quelques lignes de bus sur la commune. Il est vrai que pour certaines destinations, cela n'est pas évident. C'est assez compliqué de mettre des lignes supplémentaires, car cela coûte cher, mais ils y travaillent.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale, nous présente son dicastère :

## **17. Affaires sociales – Paroisse – Cimetières**

*Assurer un service et une animation de qualité pour les habitants de la commune :* le COVID n'est pas si loin, mais après 2 ans sans pouvoir se rencontrer, sauf obligation, ils ont eu le plaisir de reprendre les diverses animations habituelles, comme par exemple l'accueil des nouveaux habitants qui a eu lieu vendredi passé. Les nouveaux citoyens de 18 ans avaient été reçu en 2021. Les nonagénaires ont pu être à nouveau fêtés, et quatre sont encore à fêter d'ici la fin de l'année. Fin juillet ils ont fêté un centenaire à Vallamand. Le rôle de la commune est aussi de favoriser l'intégration non seulement des citoyens qui s'installent dans notre commune, mais aussi des réfugiés ukrainiens pour lesquels 3 appartements ont été mis à disposition, et ils s'efforcent d'accompagner au mieux ces personnes. Ils ont été contacté par Pro Senectute pour un projet qui s'appelle Ri-Poste, pour proposer une occupation des anciens locaux de la Poste qui ont été fermés. Les habitants de notre commune, âgés à partir 55 ans et plus, ont reçu une invitation pour participer à des séances d'information pour collaborer à ce projet, qui se tiendrait dans les anciens locaux de l'administration communale de Vallamand-Dessus. Ces locaux étant vide, ils les mettent à disposition pour une année. Une collaboratrice de Pro Senectute va travailler à 70% pour aménager les locaux et mettre en place les activités avec les citoyens intéressés. C'est vrai qu'actuellement il n'y a plus de groupe d'ânés par exemple, et que les gens sont en manque de liens sociaux. Une soixantaine de personnes ont répondu présents lors des trois séances d'information.

La Commission de naturalisation a beaucoup travaillé en début année, elle ne va pas revenir là-dessus, M. Joffrey Tombez en ayant déjà parlé. Une prochaine séance aura lieu au début d'octobre.

Au niveau des Paroisses, ils s'efforcent de garder de bons liens et contacts avec les paroisses protestantes et catholiques. Ils se trouvent dans une période de changement de diacre et de pasteur. La désaffectation d'une partie du cimetière de Villars-le-Grand a commencé ces jours. Par la suite, il est possible qu'ils doivent procéder à d'autres désaffectations partielles.

## **18. Forêts – Chemin AF**

*Poursuivre le processus de renouvellement des chemins AF – soutenir le bon fonctionnement de la gestion des forêts par la nouvelle association inter cantonale GFBV :* au niveau des forêts, ils collaborent avec le service des forêts, surtout M. Cyril Combremont, garde forestier en charge pour notre commune, qui les conseille pour l'abattage des arbres, etc. Pour les chemins, il y a quelques semaines a débuté la quatrième étape de réfection des chemins, en priorité les chemins goudronnés jusqu'à la fin de l'année, et en 2023 le restant du travail. Ils collaborent aussi pour faire les chemins conjointement avec les travaux de mise en place des canalisations au niveau du réservoir du Charmontel.

**Mme Marie-Pierre Vincent**, municipale, nous présente son dicastère :

## **19. Bâtiments communaux**

*Mise à jour de la vision globale concernant l'utilisation des bâtiments communaux existants. Réalisation des projets définis comme prioritaires :* Mme Vincent ne s'étend pas sur ce point, suite à la présentation qui avait été faite au mois de juin. Elle regrette de n'avoir pas avancé aussi vite que prévu fin 2021. Ce n'est peut-être pas un mal, car elle se rend compte que c'est un gros bateau à gérer, car il y a au niveau quotidien la gestion des locations de salles, la conciergerie, les écoles, les appartements loués, toutes ces choses devant jouer quand on les met ensemble. A un autre niveau, il faut penser aux contraintes énergétiques, avec la pression qui est devenue de plus en plus forte ces derniers temps, en tenant compte également des remarques ou suggestions faites lors des derniers conseils. La commission des bâtisses sera convoquée prochainement pour faire un point de situation. Au niveau de l'économie d'énergie, sujet d'actualité, la municipalité a décidé de baisser la température de 2°C de tous les bâtiments communaux. Les concierges se rencontreront avec ARPEJE afin d'uniformiser les diverses possibilités d'économie qui pourront être appliquées dans tous les locaux d'écoles.

## **20. Police des constructions**

*Offrir un service de qualité et de proximité aux projets proposés :* Ce point dépend du service technique principalement, service qui a de multiples fonctions car il va agir dans

différents domaines comme les eaux, la déchetterie, les routes, l'informatique, et une grande partie sur les constructions. Les projets sont complexes, il y en a moins, mais on a plus de visites au bureau communal suite aux enquêtes publiques. Il y a des oppositions et énormément de demandes pour les quelques parcelles qui restent à construire, également aussi pour des projets de rénovation, et de plus en plus souvent les citoyens mandatent un avocat pour faire part d'un conflit ou d'une opposition. Cela amène beaucoup de travail administratif, de précisions dans la rédaction des réponses. Le canton n'aide pas forcément à simplifier les choses, car ils ont changé, sans forcément avertir, les autorisations pour les panneaux solaires ; ils ont averti le 28 juin qu'un cours aurait lieu le 29 juin, car il y a eu ensuite un changement au 1<sup>er</sup> juillet dans la procédure de dépôt des dossiers sur la plateforme CAMAC. Ils essaient de faire au mieux pour améliorer les échanges avec les architectes et les entreprises, les principaux mandataires travaillant sur la commune ayant reçu un courriel pour les informer de ces changements. Notre secrétaire technique a été visiter 2 bureaux techniques de la Broye afin d'échanger sur les manières de traiter les dossiers, dans le but d'améliorer la qualité et le service à la population de la commune.

*Etablir un nouveau règlement de construction lié au futur PA communal* : ils avancent dans l'établissement de ce nouveau règlement.

**M. Michel Verdon**, syndic, nous présente le sujet concernant l'ensemble du collège municipal :

## **21. Transition énergétique – Développement durable**

*Définir la stratégie la plus adaptée à l'ensemble de la commune, mettre en place le plan d'action résultant de cette stratégie :*

Ce sujet est une priorité pour la municipalité. Ils ont reçu un courrier récemment du Département des institutions et du sport, qui faisait un tour de toutes les communes vaudoises pour promouvoir leur concept de plan énergie et climat communal, procédure qui est pour une fois assez directe. La municipalité a décidé d'aller de l'avant. Ils vont faire un PECC comme cela s'appelle. Une séance réunira des communes de la Basse-Broye qui veulent mettre en place ce programme, séance qui sera prévue prochainement, afin de ne pas partir dans tous les sens.

**M. Verdon** relève que pour chaque sujet les municipaux en parlent entre eux, car ils ont à l'esprit cette réalité et volonté de participer à ce virage que l'on doit prendre.

**Le Président** remercie la Municipalité pour leurs informations.

Il passe maintenant la parole à M. Alain Bally, pour la présentation de son sujet.

### **b. Déploiement de l'éclairage public intelligent, par M. Alain Bally, municipal.**

Pour définir le déploiement de l'éclairage intelligent, il faut déjà en faire un inventaire. Pour cela, il a repris une présentation faite en 2020, et il l'a modifiée en fonction des changements intervenus depuis. Il ne passe pas en détail toutes les images, mais il fallait définir qu'est-ce que c'est qu'un éclairage intelligent. Ce sont des lampadaires programmables à distance, avec des programmations individuelles ou par zone, et le but c'est qu'ils soient allumés seulement en cas de besoin, et éteint le reste du temps, avec détection de mouvements actifs ou pas actifs selon les zones et les régions. Le but c'est que chaque quartier ou région soient programmés différemment. Pour cela, il y a différents fournisseurs qui proposent ce genre d'éclairage public.

Actuellement, il y a cinq lampes à Chabrey de ce type-là, et 28 lampes entre Salavaux et Cotterd sur un total de 725 lampes sur la commune. Ce sont des essais dans des endroits différents. Chaque fournisseur propose des lampes différentes, qui ne peuvent pas être compatibles avec d'autres.

En 2020, ce qui avait été demandé, c'était où est-ce qu'on pouvait mettre encore des éclairages, voir en rajouter. En deux ans, il y a eu beaucoup de changements.

A Montmagny, tout est éclairé, c'est tout bon.

A Mur, il y avait un carrefour à éclairer, ce qui a été fait. Il y a cinq points lumineux disponibles, mais malheureusement c'est les leds standards qui ne sont pas programmables.

A Bellerive : il y avait deux zones non éclairées. M. Bally y a passé de nuit, et à son avis il n'y a pas besoin de les éclairer, donc pour l'instant. Par contre, il a reçu une offre qui doit encore être analysée : avec CHF 25'000.00 on pourrait rendre Bellerive en éclairage intelligent, chose qui pourrait être faite en 2023. A examiner.

A Constantine : les lampes en bas du village ne sont pas nécessaires, par contre, il y deux points lumineux qui seront ajoutés vers la STAP, s'il n'y a pas d'opposition. On profitera des travaux de la STAP à Constantine pour faire ce travail. Ils se trouvent juste avant le panneau de sortie du village direction Chabrey/Villars-le-Grand.

A Vallamand : il y avait deux zones non éclairées, mais là aussi il a été décidé que ce n'était pas nécessaire, et pour l'instant rien ne sera fait.

A Villars-le-Grand : l'éclairage du chemin du Clos est en cours d'examen.

A Cotterd : c'est plus compliqué. Dans le chemin des cerisiers, les riverains ne désirent pas de lampes, donc elles ne seront pas mises. Pour les tronçons 1 et 2, dans la zone bâtie du chemin des vignes, la mise à l'enquête est terminée. Maintenant il y a des oppositions à traiter et il faudra déterminer comment les lever. Pour l'instant, il n'y a aucune décision de prise. Pour le tronçon 3, dans les vignes : pour l'instant il est en standby, et cela dépendra aussi de ce qui va être décidé pour les tronçons 1 et 2.

A Salavaux : il a été mis en place un éclairage intelligent sur 28 lampes, mais pas assez au goût de certains. Ces lampes ont été installées en 2021, mais la facture est arrivée en 2022. Ils n'ont donc pas pu profiter du budget 2021 pour régler cette facture.

**Mme Sabine Thierrin** demande lesquels sont intelligents ?

**M. Alain Bally** répond que ce sont ceux qui ont un petit cylindre dessus en plus.

A Chabrey : il a demandé à notre fournisseur de lampadaires ce qu'on pourrait faire avec CHF 60'000.—, ce qui est au budget pour 2022, et la réponse a été que l'on peut transformer tout Chabrey. Le devis qui a été présenté se montait à CHF 63'000.00, mais après négociation, cela coûtera CHF 60'000.00. L'installation commencera à la fin de cette année.

Par rapport au déploiement de cet éclairage intelligent, sans compter que Chabrey sera commencé en 2022, terminé en 2023, ils se posaient la question s'ils allaient mettre Bellerive, Cotterd, Salavaux en éclairage intelligent pour un coût d'environ CHF 115'000.00 à passer sur le budget 2023, et regarder après pour transformer tous les villages. Il pense qu'il faudra environ CHF 500'000.00, pour faire le tout, mais c'est une estimation, car il n'a pas de devis, rien de précis.

Ensuite il y a des questions tels que : faut-il mettre les non programmables ? est-ce qu'on peut les rendre programmables ? et si oui à quel prix ? Toutes ces questions sont à examiner.

La réflexion est aussi de : est-ce qu'il faut prendre la programmation chez nous ou pas ? Reprendre la programmation chez nous, ce n'est pas évident.

**M. Florian Aeby** demande si dans cet investissement on tient compte de l'économie d'énergie, est-ce qu'on en retire quelque chose ?

**M. Alain Bally** répond qu'en changeant de lampes on va gagner de l'énergie, mais pas d'argent.

Comment éteindre l'éclairage public la nuit dans notre commune : il y a d'abord l'éclairage intelligent, que l'on va suivre. Pour notre commune, s'il faut éteindre manuellement tous les interrupteurs, cela qui prend environ 2 heures pour éteindre et 2 pour les allumer. Actuellement il y a 36 interrupteurs à éteindre. Cela n'est pas possible. Le Groupe E étudie de mettre des relais activables à distance.

Ensuite, chose plus facile pour le Groupe E, c'est éteindre toute la région. Depuis chez nous jusqu'à Payerne tout serait éteint. Si toutes les communes se mettent d'accord, on peut peut-être envisager cette possibilité. Par contre, on peut déjà rendre intelligent les éclairages du Château d'eau à Montmagny, l'Eglise de Cotterd.

Ce dont on ne parle pas assez souvent, c'est les mâts et la sécurité. Il a été fait un audit en début d'année, et un rapport en est ressorti avec un plan d'action pour réparer ou changer les mâts en mauvais état avant qu'il y ait un accident. Typiquement à Chabrey, tous les mâts

défectueux seront testés ou changés lorsqu'ils changeront d'éclairage. Quand le plan d'action sera défini, on pourrait effectuer tous ces changements.

Dans les conclusions, il a été décidé de transformer l'éclairage public en éclairage intelligent, d'abord pour le confort de riverains, mais aussi celui de la faune. Il y aura une économie d'énergie, soit 50 % d'économie annoncé entre les deux éclairages, mais selon les types de lampes et leur emplacement, cette économie pourrait dépasser les 50%.

Par contre, il n'y a pas d'économie financière sur les lampes. Une lampe coûte en moyenne CHF 74.00 par année, et changer une lampe c'est CHF 1'300.—(sodium-led) et CHF 300.00 lampe led à led programmable.

**M. Fabrice Wuillemin** demande combien d'année il faudra pour un retour sur investissement ?

**M. Alain Bally** répond qu'il faudra 20 ans, en sachant que la durée de vie d'un tel équipement est de 10-15 ans. Donc il y a une économie d'énergie, mais pas d'argent.

**M. Florian Aeby** dit que c'est un changement écologique, mais non financier.

**M. Alain Bally** répond qu'on augmente le confort des habitants, car il y a des habitants qui ne supportent absolument pas l'éclairage public. Cela amènera un certain confort tout en préservant la sécurité.

**M. Fabrice Wuillemin** dit que c'est important de présenter les détails, car si on doit investir tous les 10 ans CHF 500'000.00 pour l'éclairage public, il faudra bien regarder que cela ne coûte pas plus cher que l'économie d'énergie.

**M. Alain Bally** répond qu'actuellement on ne peut pas installer des lampes autre que LED.

**M. Fabrice Wuillemin** dit qu'il est important d'avoir des données sur combien cela va nous coûter dans le futur. Peut-être qu'on fera le choix d'investir là-dedans ou pas.

**M. Alexandre Bardet** revient sur la sécurité avec ces nouveaux LED. Il pense plus intéressant déjà de finir d'équiper les chemins où des enfants circulent, avant d'investir dans l'éclairage intelligent pour un village tout entier, il pense notamment au chemin du Clos.

**M. Alain Bally** répond que le préavis pour ces chemins existe, qu'il en prend note, mais après pour trois personnes qui veulent de l'éclairage, finalement il y en a dix pour qui c'est égal, et trois qui sont contre.

**M. Antoine Savary** remarque que la pollution lumineuse est un sujet qui est d'actualité, et il trouve que c'est une façon élégante d'échapper au tout ou rien ; il a discuté avec d'autres communes qui ont pris la solution de dire non aux solutions lumineuses, on coupe tout. Il trouve que la manière de faire de Vully-les-Lacs est intelligente, et permet de répondre à un besoin qui va venir tôt ou tard, mais de manière subtile.

**M. Alain Bally** remarque également que dans notre cas c'est extrêmement flexible ; sur les 5 points lumineux déjà installés à Chabrey, il y en a un qui a sa propre programmation. C'est vraiment par zone, par quartier que tout est possible.

**M. Damian Fioretta** fait une remarque concernant les zones non éclairées, par exemple le chemin des vignes à Bellerive. Il pense qu'il y a quelque chose que la commune devrait quand même faire, même s'il y a des opposants, c'est la sécurité. Dans ce quartier il y a beaucoup d'enfants qui utilisent ce chemin. On arrive en période d'hiver, le matin il fait nuit, quand ils rentrent le soir il fait sombre. Personnellement, il part tous les matins à 5h.30 pour aller travailler, dans ce coin-là il croise toujours la même personne qui promène son chien, et si elle n'avait pas une lampe sur la tête, on ne la verrait pas, et son chien encore moins. Il pense qu'il y a vraiment un argument de sécurité à mettre en avant par rapport à ce quartier.

**M. Alain Bally** prend note de cette remarque.

Aucune autre question n'étant posée, **Le Président** remercie M. Bally pour son exposé.

## **10. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales**

Aucune demande préalable pour prendre la parole n'a été faite, et personne ne la demande ce soir.

## **11. Interpellations – motions – postulats**

**Le Président** informe l'assemblée qu'un postulat nous est parvenu. C'est une démarche personnelle de Mme Karin Hügli, et il lui donne la parole, en précisant que le bureau a reconnu ce postulat recevable.

**Mme Karin Hugli** donne lecture de son postulat, qui stipule :

*Postulat – AISTBV*

*L'Association intercommunale Service Technique Broye vaudoise (AISTBV) établie à Lucens et Granges-Marnand, a pour but, notamment, de gérer les mises à l'enquêtes publiques pour les communes membres, hors de tout intérêt financier et politique.*

*Cette gestion comprend :*

- *L'analyse des dossiers au niveau de la réglementation communale et cantonale*
- *Le traitement du dossier dans le cadre de la procédure CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction)*
- *Le traitement des oppositions*
- *L'établissement d'un rapport à la Municipalité*
- *Le suivi du dossier auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public).*

*Avec les exigences administratives liées aux procédures de mise à l'enquête, la commune se doit, afin d'assurer un service optimal à ces citoyennes et citoyens, de professionnaliser ces démarches.*

*L'association, constituée en 2020, compte actuellement 9 communes membres.*

*Conclusion :*

*Au vu de ce qui précède, nous souhaitons que la Municipalité examine la possibilité d'externaliser ces tâches à l'Association intercommunale Service Technique Broye vaudoise et nous demandons à la Municipalité d'étudier et de rapporter à ce sujet.*

*Signé : Karin Hügli, Antoine Savary, Simon Jaunin, Gilles Bardet, Anne Jobin, Raphaël Vincent et René Fluri.*

**Mme Karin Hügli** donne encore quelques explications concernant cette association. Elle compte actuellement 9 communes dont Lucens, Valbroye, Villarzel, Chavannes sur Moudon, Champtauroz Grandcour, Lovatan, Vucherens et Missy. Elle emploie six personnes à plein temps, qui sont, en plus du directeur, une secrétaire, une secrétaire-comptable, une personne à la police des constructions, une personne aux projets et chantiers, et deux géomaticiens. Les ressources de cette association sont les cotisations des membres, et des ressources provenant de la convention de prestations. Elle s'est renseignée auprès de deux communes qui font partie de cette association. La commune de Valbroye qui ne peut que se féliciter d'avoir adhérer à cette association. Ils trouvent que les demandes de mise à l'enquête sont traitées rapidement, de manière professionnelle, et ils apprécient également la réactivité et la neutralité face aux dossiers. Egalement la commune de Grandcour, qui est aussi très satisfaite du travail, et qui remarque également la neutralité, les compétences et la réactivité dans les dossiers. Elle aimerait également ajouter que le fait d'avoir un interlocuteur qui suit le dossier du début à la fin peut vraiment s'avérer très efficace.

**M. Kolly** demande s'il y a des questions sur ce postulat. Ce n'est pas le cas. Il rappelle que ce postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier, de prendre une mesure ou faire une proposition. Il n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser la situation, et de rédiger un rapport.

Ce postulat est maintenant traité. Le Conseil doit d'abord se prononcer sur le fait de savoir si on veut traiter ce postulat immédiatement, ou s'il doit être renvoyé à une commission. Une fois que cela aura été décidé, et dans le cas où on le traite immédiatement, on pourra procéder au vote pour savoir si on désire qu'il soit transmis à la Municipalité.

**Le Président** demande aux Conseillers qui désirent que ce postulat soit traité immédiatement ce soir, sans renvoi à une commission, sont priés de le faire par un levé de main. Résultat : pas d'avis contraire, pas d'abstention, **ce postulat sera traité ce soir à l'unanimité.**

**Le Président** demande maintenant aux Conseillers qui acceptent ce postulat pour qu'il soit transmis à la Municipalité, de le faire par un levé de main. Résultat : pas d'avis contraire, 1 abstention. **Ce postulat est transmis à la Municipalité à l'unanimité, qui rendra un rapport.**

## **12. Divers et propositions individuelles**

**M. Raphaël Vincent** a une question pour la Municipalité. Il a été interpellé plusieurs fois concernant le Bancomat à Salavaux, qui a été mis hors service. Il aimerait savoir s'ils ont des nouvelles, à savoir, est-ce qu'il va être remplacé ou c'est terminé.

**Mme Marie-Pierre Vincent**, municipale répond qu'elle a contacté la Banque Raiffeisen, qui loue la place pour ce service à la population. Il a été retrouvé la convention qui liait la commune à la Raiffeisen. Pour le moment, au niveau de la Raiffeisen il n'y a pas de bons signes pour garder ce service, vu qu'ils ont également éliminé d'autres Bancomat dans pleins d'autres endroits. Mais elle a peut-être d'autres personnes qui sont intéressées à mettre quelque chose à disposition. Il reste à voir si cela est faisable déjà au niveau de la sécurité, que la Raiffeisen n'a pas. La Municipalité a également été interpellée par M. Kohler du restaurant des 3 Suisses, car il doit faire la banque parfois. Ils vont essayer de trouver une solution favorable à ce problème.

**M. Gilles Bardet** demande si la Municipalité tient un état opérationnel des abri PC de la commune.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que oui. La question a été posée dans la séance de groupe, et elle s'est renseignée pour avoir le chiffre exact concernant les abris PC. La commune a un taux de couverture de 84%, pour la population de Vully-les-Lacs dans les abris, entre les abris publics et privés. Cela répond à la norme cantonale, donc il n'y a rien d'inquiétant par rapport à cela.

**M. Gilles Bardet** imagine qu'entre ce qui devrait être et ce qui est, certains abris ne sont pas utilisables de suite, car utilisé à d'autres fins. Il ne veut pas mettre un coup de pied dans la fourmilière, mais au vu de la situation géopolitique qui est extraordinaire, cela demanderait peut-être de se poser la question.

**Mme Laetitia Kohler** répond qu'effectivement, ils se sont aussi poser la question. Il est vrai qu'il y a des abris PC qui sont utilisés par des sociétés locales, et c'est vrai que s'il fallait aller maintenant dans un abri il y aurait un souci. Il faut qu'ils se penchent sur cette question. Très prochainement, il est prévu une visite des abris avec Mme Vincent, pour mettre de l'ordre.

**M. Gilles Bardet** précise que ce n'est pas pour chicaner qu'il vient sur ce sujet, c'est juste une question d'actualité.

**Mme Laetitia Kohler** dit qu'effectivement il y a d'autres locaux communaux qui pourraient être mis à la disposition des sociétés.

**M. René Fluri** explique que la Protection Civile a obligation de faire les contrôles des abris régulièrement, et effectivement tous les abris qui sont comptés valables dans ces 84% doivent être opérationnels dans les 48 heures. Il faut peut-être regarder cela avec le chef de la PC, qui pourrait leur montrer les rapports.

**Mme Laetitia Kohler** répond qu'effectivement il y a des contrôles qui sont fait, mais il doit quand même être fait de l'ordre.

**M. Julien Schwab** a une question pour la Municipalité concernant la route de Chabrey, qui a été refaite il y a quelques années avec un nouveau revêtement anti-bruit. Cette route est déjà dans un état de détérioration important avec de nombreuses fissures dans le tapis. Est-ce qu'il y a des garanties quand on pose un tel revêtement, car il est assez surpris de l'état de cette route.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'ils sont au courant de la situation du revêtement de Chabrey. Il y a effectivement des garanties et ils sont actuellement en discussion avec l'entreprise pour refaire ce bitume.

**M. Emile Spahr** a deux questions pour Villars-le-Grand :

- le long de la route qui fait Villars-le-Grand/Avenches, il y a une zone où les voitures peuvent s'arrêter. Quand on passe devant, c'est un peu la jungle : il y a des véhicules qui restent là, des chaises, des tables. Il ne sait pas s'il y a de l'ordre qui est fait, s'il y a un règlement par rapport à cela.

- concernant le clocher du village, ce dernier s'est arrêté pendant un certain temps. Il aimerait savoir pourquoi.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que pour cette halte entre Villars-Avenches, ils avaient commencé des démarches avec l'employé de police M. Folly, avant qu'il soit accidenté, ce qui a suspendu toutes les démarches qui avaient été entreprises. Ils regardent pour poser des panneaux pour interdire le dépôt de remorques sur cette zone. Pour l'instant ils ont autorisé le chantier de la fibre optique à s'installer sur cette place le temps des travaux. Pour le parking, ils vont installer des panneaux. Il y a des réflexions qui sont faites, car elle admet que cette place fait office quelque fois de dépôt, mais c'est difficile d'intervenir, car il n'y a pas de plaques d'immatriculation sur les véhicules, et il faut faire des recherches avec le numéro de châssis pour trouver les propriétaires, qui sont quelques fois introuvables. Et pour faire évacuer ces véhicules il faut du temps.

**Mme Marie-Pierre Vincent**, municipale, répond à la deuxième question de M. Spahr. Le devis exact pour la réparation du clocher CHF 8'700.00 à CHF 10'700.00. L'entreprise Muff,

responsable de l'entretien, n'exclut pas l'intervention d'un tiers dans la dégradation des pièces de l'horloge ; ces pièces sont fragiles et ne peuvent pas être manipulées par des personnes non formées pour ceci. Au vu du montant de cette réparation, elle a contacté une autre entreprise pour faire un devis, entreprise qu'elle n'a pas encore rencontrée, mais ça suit.

**M. Raphaël Vincent** dit qu'il lui semble qu'on a voté pour refaire ce clocher.

**Mme Marie-Pierre Vincent**, municipale, répond qu'il a été refait.

**M. Raphaël Vincent** demande s'il y a une garantie avec ce genre de problème. Il a également une deuxième question : un de ses collègues du Conseil avait demandé que la route Montmagny-Chabrey soit entretenue. Il y a passé quelques fois en vélo, et il y a toujours des tas de terre au bord de la route. Il lui semble qu'il n'y a pas grand-chose qui a changé. Il trouve cela dommage, car peut-être qu'un jour cette route pourrait être remise en circulation, ce qui avait également été demandé en tout cas pendant les beaux jours. Si on laisse tout aller, cela risque de coûter cher pour sa remise en état. Il pense que les employés communaux sont bien équipés pour faire ce genre de travail, et que ça ne coûterait pas très cher de remettre en ordre cette route.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale répond que c'est une route qui, si on la remettait en état, coûterait très très chère. Il y avait eu une décision à l'époque de ne pas la rouvrir à la circulation, mais elle prend note.

**M. Raphaël Vincent** dit que la question n'est pas forcément de la goudronner de haut en bas, mais entretenir ce qu'il y a à entretenir, en nettoyant la terre, la mousse, etc... nettoyer les gargouilles. Il s'est dit que s'il y avait une fois un gros orage, il risque d'avoir pas mal d'eau qui arriverait dans le village de Chabrey.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale, intervient en précisant que c'est une route forestière, et l'entretien est de la responsabilité du groupement forestier. Elle va s'occuper de leur toucher un mot. Mais c'est vrai que si on voudrait la garder comme route communale, ce qui avait été à l'époque refusé, il faudrait des millions d'investissement pour sécuriser le terrain, et on ne rend peut-être pas compte, mais il y a aussi des ouvrages de génie civil, comme des ponts etc.... Il y avait eu la volonté de passer cette route comme forestière à l'époque.

**M. Jean-Michel Loup** rappelle qu'à l'époque, avant Vully-les-Lacs, le canton avait remis une partie des routes cantonales aux communes, et les communes de Montmagny et Chabrey n'avaient pas voulu reprendre cette route, et l'accord qui avait été trouvé était que cette route passe en route forestière.

**M. René Fluri** dit que maintenant elle est beaucoup utilisée par les cyclistes, par les promeneurs avec les chiens, etc... C'est un peu utopique de vouloir la remettre à la circulation routière.

**M. Philippe Loup** rejoint M. Raphaël Vincent pour ses propos. C'est quand même un tracé qui fait plus de 3 mètres de large normalement, et maintenant de chaque côté il y a environ 1

mètre de repousses. A un certain moment les arbres vont se croiser au-dessus de la route, et cela ressemblera plutôt à un tunnel. Il pense que de demander au groupe forestier de faire l'entretien est normal, car il doit aussi entretenir leur chemins leurs routes tout comme la commune doit entretenir les siens.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale, remercie le Conseil pour ces remarques, et elle transmettra tout ceci au groupement forestier.

Personne d'autre ne demande la parole.

**M. Christian Kolly**, président, rappelle que le prochain conseil se tiendra le 8 novembre. Un verre et une collation est servie à l'issue de ce conseil. Il remercie Mme Diana Schulé-Capt, huissière, pour la mise en place de la salle et pour s'être occupé de la préparation de la collation.

Il remercie chaque Conseillers et Conseillères, la Municipalité et la presse, et lève la séance, il est 21h.13.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Président :

La Secrétaire :

Christian Kolly

Elisabeth Christinat